

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 17 MAI 2010

Le Dix sept Mai deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES

ETAIENT ABSENTES: Mme Odile BOSSERT et Mme Martine GENDRAUX qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX et Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que M. Philippe FAUCON excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 03 mai dernier, le Conseil Municipal délibère comme suit :

RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DU S.I.V.U

Monsieur le Maire commente le rapport transmis aux élus avec la convocation, répond aux diverses questions et souligne la nouvelle répartition des charges revue au 01.01.2010 pour une meilleure équité entre les communes du canton adhérentes.

Ainsi la contribution 2010 se distingue en

Une participation forfaitaire de 54 727 € (57 973€ en 2009) soit 26.25 % de la participation globale de l'ensemble des collectivités (27.90% avant le 01.01.2010) calculée en fonction :

- de la longueur des chemins 45 % (contre 40% avant le 01.01.2010)
- du nombre d'habitants 10 % (idem)
- du potentiel fiscal 45 % (contre 50% avant le 01.01.2010)

Une participation variable de 32 141 € (34 047 € prévus en 2009 dont 29 427 € réellement utilisés)

ACHAT DE MATERIEL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël Proust adjoint.

NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Monsieur Joël Proust rappelle que la demande de précisions faite lors de la précédente réunion a été formulée auprès des sept fournisseurs qui avaient répondu à la consultation sur cette base :

Nettoyeur eau chaude – Triphasé - Pression jusqu'à 150 bars - Débit d'eau maxi pas inférieur à 500 l / h - Sans enrouleur

Le choix du fournisseur suscite une large discussion car certains élus réagissent à la proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » en expliquant leur volonté de retenir une entreprise locale notamment pour le SAV.

Monsieur Arthur Jones, membre de la commission, témoigne du long débat qui s'est tenu sur le sujet, tout l'après midi et explique que le critère de sélection doit être objectif et conforme à la règle du jeu fixée dans le cahier des charges comme cela a toujours été fait jusqu'à présent.

Plusieurs élus pensent qu'il convient de ne pas négliger la défense du territoire et ainsi contribuer à l'économie locale.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur la proposition de la commission qui est de retenir l'offre correspondant au cahier des charges, de l'entreprise la moins disante.

Le vote est le suivant : 7 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention. Monsieur le Maire propose de poursuivre la réunion avant de se déterminer définitivement.

TONDEUSE

Les caractéristiques du besoin sont les suivantes :

Tondeuse avec coupe 53 cm - Équipement comprenant système « Mulching » - Bac de récupération environ 80 l - Auto-tractée - Embrayage lame indépendant

Monsieur Joël Proust donne le résultat de la consultation et présente la proposition de la commission qui est entérinée, à l'unanimité. L'offre retenue est donc la moins disante présentée par Monsieur BANCHEREAU de Chef-Boutonne, pour un matériel HONDA d'un montant de 1 287.08 € TTC.

REPLACEMENT DE 2 PORTES DE GARAGE A LA GENDARMERIE – FOURNITURE DES PORTES

Monsieur Joël Proust expose le besoin et donne le résultat de la consultation menée pour la fourniture de

2 portes coulissantes 3490 x 2800 - Bois Orégon - Hublots rectangulaires

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide parmi les 3 offres de retenir la proposition du fournisseur fabricant Sa PAIN de Saint Maixent pour un montant de 3 300.96 € TTC.

Puis, Monsieur le Maire revient à l'achat du nettoyeur haute pression. Il dit que quelle que soit la décision, le débat suscité, témoigne du rôle des élus qui rencontrent parfois, des difficultés à mettre en place les dispositions du Code des Marchés Publics et leurs positions liées à des considérations locales et notamment en matière de défense du territoire.

Cependant, il convient de prendre une décision et après en avoir délibéré, par 8 voix le Conseil Municipal décide de ne pas entériner la proposition et par 11 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions décide de retenir l'offre de WELDOM de Chef-Boutonne pour un montant de 2 260.44 € TTC.

ALARME DU CHATEAU

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, choisit l'option achat pour le remplacement de l'alarme du Château de Javarzay qui sera ainsi remplacée par ADT France (Stanley) pour un montant de 1 530.88 € TTC.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE - ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle brièvement la chronologie de cette consultation réalisée selon la procédure adaptée :
- ouverture des plis le 03 mai - analyse des 10 offres pendant 2 semaines par la maîtrise d'oeuvre - présentation du rapport de l'analyse à la commission le 17 mai

Estimation : 1 328 000 € HT soit 1 588 000 € TTC se décomposant ainsi
LOT 1 : 1 059 795 € HT
LOT 2 : 175 133 € HT
LOT 3 : 92 972 € HT avec variante (relative à l'âge des arbres) 72 672 € HT mais compte tenu de l'économie du marché il est décidé de ne pas la retenir

Critères d'évaluation des offres :

Prix : 60% - Valeur technique : 25% - Valeur environnementale : 15%

Monsieur le Maire présente le résultat par lot et commente la proposition de la commission :

	<u>Estimation</u>	<u>Offre la mieux disante</u>	<u>Différence</u>	<u>%</u>
<u>Lot 1 : voirie réseaux divers</u>	1 059 795 € HT	752 892 € HT	- 306 903 €	- 28.96 %
<u>Lot 2 : Electricité basse tension et éclairage public</u>	175 133 € HT	123 768 € HT	- 51 365 €	- 29.33 %
<u>Lot 3 : Aménagements paysagers et structure bois</u>	92 972 € HT	78 285 € HT	- 14 687 €	28.09 %
<u>TOTAL GENERAL</u>	1 327 900 € HT	954 945 € HT	- 372 955 € HT	- 28.09%

Monsieur Montil Architecte et Monsieur Michaud du Cabinet Nicolet interrogés sur le contexte actuel des marchés, confirment que cette situation de rabais (ici 28% par rapport à l'estimation) est fréquente dans le contexte actuel de crise.

La commission « Finances – Marchés Publics » propose donc de confier les lots ainsi

<u>Lot 1 : Voirie réseaux divers</u>	SA CTPA de Chauray	900 459.97 € TTC
<u>Lot 2 : Electricité basse tension et éclairage public</u>	Sarl DELAIRE de Chef-Boutonne	147 548.25 €TTC
<u>Lot3 : Aménagements paysagers et structure bois</u>	ISS Espaces Verts de La Rochelle	93 628.91 € TTC
	SOIT GLOBALEMENT T.T.C	<u>1 141 637.13 € TTC</u>

Monsieur le Maire précise que la SA CTPA propose comme sous traitants l'entreprise MLTP et la Sarl Delaire, ce qui bien sûr sera confirmé.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement de l'opération

- Montant des dépenses Travaux et Honoraires TTC :		1 285 060 €
- Recettes	- FCTVA : 198 953 €	
	- Subventions : 443 931 €	1 285 060 €
	- Coût commune : 642 176 €	

Il précise que la partie afférente au réseau d'eau de l'ordre de 50 000 € sera affectée au budget annexe de l'eau.

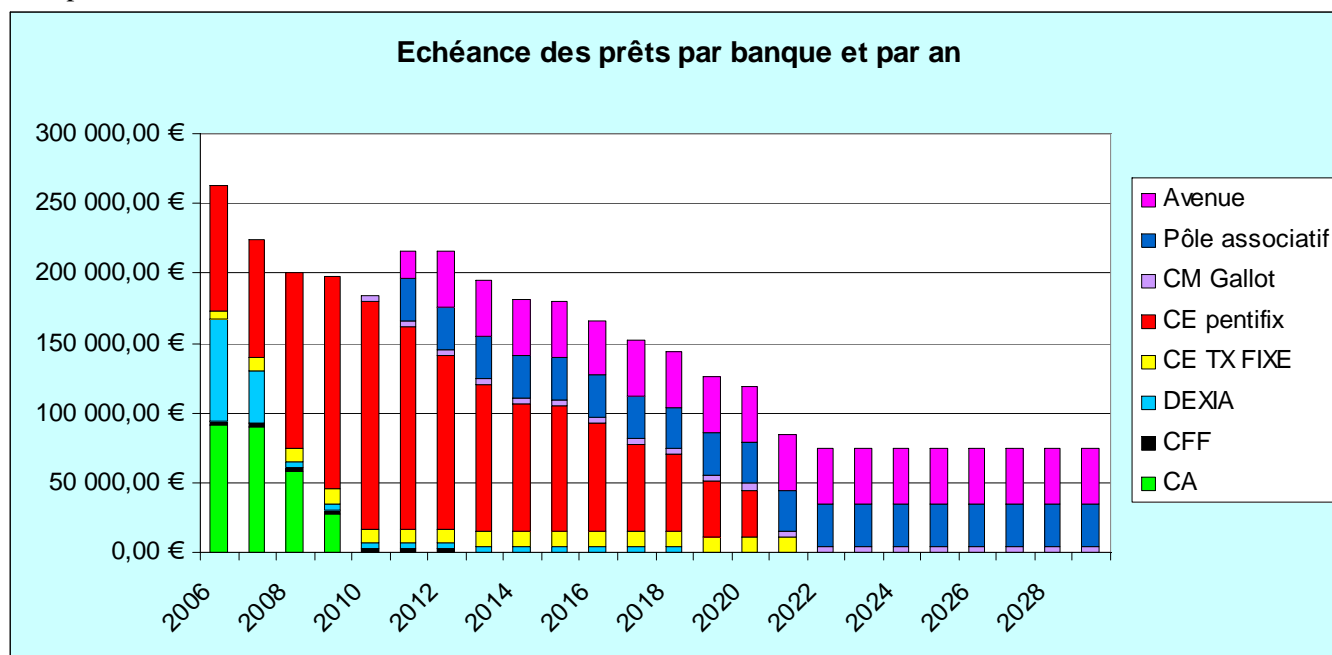
La simulation initiale présentée lors de la validation du projet était la suivante :

Coût commune : 969 000 €
 Autofinancement : 90 000 €
 Emprunt : 879 000 € sur 20 ans à 4.50% = une échéance de 67 500 € / an

Le financement est maintenant compte tenu des marchés, le suivant :

Coût commune : 642 176 €
 Affectation budget eau : 50 000 €
 Autofinancement : 90 000 €
 Emprunt : 502 176 € sur 20 ans / 4.50% = une échéance 38 591 € / an

Il présente l'implication de ce projet sur la dette communale qui n'atteint pas la limite théorique des 250 000 € fixée par la commission



A vu de ce résultat, Monsieur le Maire se réjouit de constater que les entreprises locales sont compétitives et que la collectivité en investissant va leur assurer un chantier d'environ 15 personnes, pour plusieurs mois (1an)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour l'attribution des lots et décide par 16 voix pour et 1 abstention (confirmant la position de Monsieur Loïc Ranchère sur l'opportunité de ce projet).

- de confier les lots comme indiqué ci-dessus pour une somme globale de 1 141 637.13 € TTC
- dans la crainte de voir les conditions de prêt actuelles favorables, évoluer à la hausse, d'autoriser d'ores et déjà, la commission « Finances –Marchés Publics », à solliciter les organismes bancaires afin d'optimiser les conditions financières de l'opération.

DENOMINATION DU POLE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire demande à Madame Valérie Inglin de présenter le travail de la commission « Communication » Elle regrette que l'appel de la commission diffusé sur le journal municipal n'ait pas suscité davantage de propositions de la part des uns et des autres.

La commission propose de dénommer ce bâtiment qui deviendra le vivier des associations : Espace VOLTONIA pour mémoriser le 1^{er} nom de la Boutonne et les salles non dédiées :

Salle de réunion rdc : salle des sources

Salle partagée 1er étage : salle des lavoirs

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine cette proposition. Monsieur le Maire indique que cette dénomination est en cohérence avec le logo et qu'il convient de se l'approprier rapidement avant de banaliser la dénomination du lieu.

MODIFICATION DES HORAIRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le projet de modification des heures d'ouverture du secrétariat de la mairie étudiée par la commission « Emploi », en concertation avec les agents, pour tenir compte des besoins de la population. Cette modification porte l'amplitude d'ouverture de 31 heures à 31 heures 30.

Le matin, repousser l'ouverture d'une demi-heure semble adéquat car il n'y a pratiquement aucune venue, ni appel. Les horaires de la mi-journée ne changent pas car 1 heure de coupure seulement semble appropriée.

Les jours où la mairie est fermée le matin (mardi et jeudi), la fermeture serait repoussée d'une heure, pour augmenter l'amplitude horaire afin de permettre à ceux qui travaillent d'avoir une plus grande facilité de venir à la mairie.

Il est précisé que les agents ont accepté de modifier leurs horaires en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine cette proposition de nouveaux horaires applicable à compter du 1^{er} juillet 2010, simultanément à l'arrivée de Marie Biraud, remplaçante de Daniel Neuillé parti en retraite.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE A COMPTER DU 01.07.2010

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
matinée	8H30	12H30	-	-	8H30	12H30	-	-	8H30	12H30
Après-midi	13H30	17H00	13H30	18H00	13H30	17H00	13H30	18H00	13H350	17H00

HORAIRES D'OUVERTURE DU C.C.A.S A COMPTER DU 01.07.2010

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
matinée	9H00	12H00	-	-	9H00	12H00	-	-		
Après-midi			14H00	17H00			14H00	17H00	14H00	17H00

ECLAIRAGE PUBLIC - REGLEMENT

Monsieur Joël Proust présente le projet de règlement établi par la commission « Travaux – Infrastructures ». En effet les demandes diverses se multiplient et afin d'y répondre avec équité il est apparu nécessaire de fixer des modalités selon les besoins, leur nature et leur coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ADOPTE le règlement ainsi établi à compter du programme 2010 :

La commune se réserve le droit de créer tout nouveau réseau qu'elle jugerait utile.

Les sollicitations individuelles seront traitées selon le principe suivant :

- L'installation d'un nouveau point lumineux qui nécessite une création ou une extension de réseau, demandée par une personne, est soumise aux conditions suivantes où 2 critères parmi les 4 sont obligatoirement nécessaires :
- Sécurisation des piétons sur le tronçon concerné
- Plus d'une construction potentielle dans le tronçon
- Moins de 100 m par rapport aux points de raccordement
- Investissement de moins de 4 000 € TTC à la date du 01/05/2010, indexés sur l'indice du coût de la construction, pour une alimentation souterraine ou photovoltaïque.
- La prise en compte d'un « point noir » se fait en dehors de ce règlement puisqu'il s'agit de relier 2 points lumineux par un nouveau.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale -Culture- Jeunesse » présentée par Sylvie COUTEAU, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser

- une aide de 900 €uros à l'association Marchavec pour aider à l'organisation du concert le 12 Juin prochain à l'occasion du Tournoi International de Tennis de Table à Chef-Boutonne
- une aide de 800 € à Surfing Boutonne pour aider à l'accueil de groupes de musique dans le cadre de la Fête de la Musique programmée le vendredi 18 Juin 2010 sur la Place Cail

CONSEIL ORIENTATION ENERGETIQUE

Monsieur Joël Proust rappelle que la société TH2i a été missionnée pour réaliser un audit sur les bâtiments communaux, l'objectif étant de parvenir à une réduction de 30% de la consommation énergétique conformément aux exigences exigées par la Région, dans le cadre de l'appel à projet auquel la Commune a répondu en 2009.

Compte tenu du retrait du projet d'échange du bâtiment mairie avec les locaux de la maison de retraite, il est proposé d'intégrer le bâtiment mairie pour disposer d'un audit complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'intégrer ce bâtiment moyennant un complément de 1 300 € HT (soit 50% de rabais si lamairie avait été considérée indépendamment)

NUMEROTATION COMPLEMENTAIRE

Pour adapter la numérotation d'une propriété Rue Robert Béchade, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de revoir la numérotation des 3èrès habitations (coté pair) depuis le carrefour de la Tête Noire. Le n° 2 existant devient de ce fait le n° 2 Ter.

Certains dossiers administratifs nécessitent d'ores et déjà la numérotation des parcelles du Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins. Ainsi après discussion notamment sur la distinction ou non de la « Place de la Fontaine à Marion » la numérotation dans le lotissement est acceptée par 13 voix pour et 3 pour l'autre proposition.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

- annonce la prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique que comme prévu les élus disponibles se sont retrouvés le dimanche 16 mai pour la mise en place de la matérialisation du parcours « Balades et Découvertes » et partager le déjeuner. Il remercie à nouveau Odile Bossert pour son implication.

- rappelle aux élus référents de se manifester auprès de lui pour le recensement des maisons fleuries.

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »

- présente les posters qui ont été imprimés et indique qu'une diffusion en sera faite dans les meilleurs délais auprès des institutions et administrations.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- indique que les cyclos randonneurs de la 5ème randonnée du Sel organisée par l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), ont été accueillis comme prévu le 14 mai 2010. Ils remercient vivement la collectivité pour ce partenariat

- Remerciement également des participants au rallye de vieilles voitures, accueillis le 16 Mai 2010.

- La formation PSC1 financée par la collectivité pour valoriser la mise en place d'un défibrillateur sous les halles et au complexe sportif, a été dispensée par Damien Thiburce, les 04, 06 et 11 mai 2010 de 20h à 23h au Centre de Secours de Chef-Boutonne. Les 8 volontaires sont remerciés d'y avoir participé et pour leur futur dévouement si leur intervention devenait nécessaire.

- La publicité figurant sur le Minibus mis à la disposition des associations et établissements scolaires a été revue, le contrat de 3 ans étant arrivé à échéance. Les modalités de mise à disposition demeurent inchangées.

- l'agenda des manifestations du mois est rappelé.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

dresse la bilan des travaux en cours (travaux du lotissement de la Garenne du Bois aux Pins – Travaux d'aménagement du Théâtre de Verdure – Travaux d'assainissement pluvial rue Hélot – Mise en place de l'arrosage par goutte à goutte)

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 10 :

- La balayeuse récemment achetée est maintenant en service. Il conviendra rapidement d'établir un planning d'intervention par zone. L'information et la compréhension des riverains seront indispensables pour valoriser l'efficacité des passages qui seront effectués à date régulière.

- L'Hommage aux Anciens Combattants a été rendu à l'occasion de la cérémonie du 08 mai à laquelle les 15 récipiendaires chef-boutonnais étaient invités. Les diplômes ont été remis aux 8 présents et seront portés au domicile des 7 autres qui n'ont pas pu se déplacer.

- Une rencontre a eu lieu pour réfléchir à l'organisation de la Fête de la Chèvre en sept 2011 à Chef-Boutonne, en collaboration avec « la Route du Chabichou ».

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 14 ou le 21 Juin.

Madame Marie Noelle AIMARD signale que du mobilier et certains arbres situés sur la Motte Tuffeau ont été dégradés. L'information sera communiquée à la mairie d'Ardilleux et aux services de la CdC qui assurent conjointement l'entretien du site.

Monsieur Arthur Jones souligne que la devise de la République ne figure pas sur la façade de la Mairie.

Madame Dominique Coirier souhaiterait que la visibilité à la sortie de la rue de la Pyrounelle soit améliorée. La pose d'un miroir est évoquée.

Monsieur Christian Gripon demande qui assure le nettoyage du lit de la Boutonne au lavoir de la source. Monsieur le Maire rappelle que des démarches avaient été faites par Monsieur Pierre Blanchard auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture qui avait proposé à ce moment là, la mise en place d'un bac de décantation chiffré à 40 000 €. Aucune solution satisfaisante n'a pour l'instant été trouvée et le problème est récurrent. En revanche, le SMBB sera sollicité pour nettoyer le cours d'eau.

Ainsi délibéré, en Mairie de Chef-Boutonne, le 03 Mai 2010

Le Maire
Fabrice MICHELET